



Mission régionale d'autorité environnementale

OCCITANIE

Le 23 juillet 2019

**Information sur l'absence d'avis
de la Mission régionale d'Autorité environnementale
de la région Occitanie
Élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
de la communauté de communes du Cordais et du Causse (81)**

n°saisine 2019-7353
n°MRAe 2019AO92

Par courrier daté du 28 mars 2019, reçu par la DREAL Occitanie le 1^{er} avril 2019, la Communauté de Communes du Cordais et du Causse (81) a sollicité l'avis de l'Autorité environnementale sur son projet d'élaboration de Plan Climat Air Energie Territorial, au titre des articles R 104-21 et suivants du code de l'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un plan et programme.

L'Autorité environnementale n'a pas émis d'avis dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 1^{er} juillet 2019 (article R.104-25 du Code de l'urbanisme).